© PAPERPRINT.BE 2009

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

Secrétariat d'État à la Guerre

Etat-Major - Bureau Armet

TM 9-796

NOTICE TECHNIQUE DE CONDUITE ET D'ENTRETIEN DU CAMION LOURD DE DÉPANNAGE M1 A1

(KENWORTH Modèle 573, WARD LA FRANCE Séries 5)

Traduction intégrale du TM 9-796 du 3 Mars 1944,
mise à jour avec le Modificatif N° 1 du 26 Février 1945

Approuvé le 3 Décembre 1952 sous le N° 4661 EMA/ARMET

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE
1953

Édition N° 1
Date d'édition :
Février 1953

© PAPERPRINT.BE 2009

NOTICE TECHNIQUE DE CONDUITE ET D'ENTRETIEN DU CAMION LOURD DE DÉPANNAGE M1 A1

(KENWORTH Modèle 573, WARD LA FRANCE Séries 5)

© PAPERPRINT.BE 2009

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

Secrétariat d'État à la Guerre

Etat-Major - Bureau Armet

TM 9-796

NOTICE TECHNIQUE DE CONDUITE ET D'ENTRETIEN DU CAMION LOURD DE DÉPANNAGE M1 A1

(KENWORTH Modèle 573, WARD LA FRANCE Séries 5)

Traduction intégrale du TM 9-796 du 3 Mars 1944,
mise à jour avec le Modificatif N° 1 du 26 Février 1945

Approuvé le 3 Décembre 1952 sous le N° 4661 EMA/ARMET

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE
1953

Édition N° 1
Date d'édition :
Février 1953

© PAPERPRINT.BE 2009

AVERTISSEMENT

La présente notice est la traduction intégrale du Manuel Technique Américain TM 9-796.

Le numérotage des parties, chapitres et paragraphes a été conservé pour permettre de se reporter aisément au document américain.

© PAPERPRINT.BE 2009

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Pages
PREMIÈRE PARTIE		
CONDUITE DU CAMION		
CHAPITRE I. Introduction	1	7
II. Description et caractéristiques	2-5	10
III. Commandes et leur fonctionnement	6-8	17
IV. Utilisation des organes de récupération	9-13	33
V. Conduite dans des conditions exceptionnelles	14-19	50
VI. Entretien préventif au premier échelon	20-24	58
VII. Graissage	25-26	68
VIII. Outils, équipement et leur arrimage	27-28	85
DEUXIÈME PARTIE		
ENTRETIEN DU CAMION		
CHAPITRE IX. Essais et vérifications à effectuer sur un véhicule neuf et comptes rendus	29-31	103
X. Entretien préventif par le deuxième échelon	32	109
XI. Outillage et équipement de deuxième échelon	33	137
XII. Recherche méthodique des pannes et dépannage	34-49	138
XIII. Moteur	50-60	160
XIV. Dépose et pose du moteur	61-62	176
XV. Embrayage	63-65	181
XVI. Alimentation essence et admission et échappement	66-77	187
XVII. Dispositif de refroidissement	78-86	197
XVIII. Allumage	87-96	209
XIX. Démarreur et son circuit	97-102	217
XX. Batteries et équipement électrique	103-138	223
XXI. Boîte de vitesses	139-142	246
XXII. Boîte auxiliaire	143-146	249
XXIII. Arbres de transmission	147-150	252
XXIV. Pont avant	151-159	255
XXV. Pont arrière	160-164	262
XXVI. Dispositif de freinage	165-188	268
XXVII. Roues, roulements de roue, moyeux et pneumatiques	189-197	293
XXVIII. Ressorts et amortisseurs	198-203	300
XXIX. Direction	204-209	308
XXX. Carrosserie et châssis	210-228	314
XXXI. Appareils de contrôle	229-238	324
XXXII. Prise de force	239-242	328
XXXIII. Treuils	243-258	330
XXXIV. Grue	259-274	343
XXXV. Expédition et stockage temporaire	275-277	356
RÉFÉRENCES		361

© PAPERPRINT.BE 2009

© PAPERPRINT.BE 2009

PREMIÈRE PARTIE

CONDUITE DU CAMION

CHAPITRE I

INTRODUCTION

	Paragraphes
Objet	1
Comptes rendus	1-1

1. Objet.

A. – Cette notice technique est publiée afin de renseigner et de guider le personnel chargé de l'utilisation, de l'entretien et des réparations légères du camion.

B. – En plus de la description du camion lourd de dépannage M1 A1, cette notice contient les renseignements techniques nécessaires à l'identification, l'emploi et l'entretien du matériel.

Cette notice est divisée en deux parties, la première partie (chapitre I à VIII) traite de la conduite du camion. La deuxième partie (chapitre IX à XXXV) contient les instructions d'entretien, destinées au personnel chargé de cet entretien dans les limites de sa compétence.

C. – Dans toutes les circonstances où la nature de la réparation, des modifications ou du réglage, dépasse les compétences ou les moyens de l'unité, il faut en informer le Service du Matériel qui fournira du personnel spécialisé, ainsi que l'outillage et les machines nécessaires, ou bien donnera des instructions appropriées.

1. 1. Comptes rendus.

Les états et comptes rendus qu'il convient d'utiliser pour effectuer les opérations prescrites sont énumérés et succinctement expliqués ci-après :

A. – *Etat Modèle 9-74 WD, AGO (ancien état modèle 7360 WD AGO). Permis de conduire les véhicules de l'Armée* (1).

Cet état sera délivré par les officiers commandant des postes, camps, garnisons ou formations, à tous les conducteurs de véhicules militaires, ayant subi avec succès l'examen du permis de conduire (TM 21-300) et qualifiés pour conduire le véhicule particulier indiqué sur le permis.

---

(1) Dans l'Armée Française - Permis de conduire les véhicules militaires.

© PAPERPRINT.BE 2009

B. – *Tableau de graissage du département de la Guerre* (1).

Le tableau de graissage du département de la Guerre n° 544,544A indique les opérations de graissage concernant ce véhicule. Un tableau de graissage est délivré avec chaque véhicule et doit se trouver à bord en permanence.

C. – *Etat Modèle 26, compte rendu du conducteur. Accident, transport automobile* (2).

Un exemplaire de cet état doit être conservé en permanence dans les véhicules. En cas d'accident ayant occasionné des blessures ou des dégâts matériels cet état sera rempli sur le champ, ou le plus tôt possible par la suite.

D. – *Etat Modèle 48 WD. Carnet d'ordre de mission et compte rendu des opérations d'entretien préventif* (3).

Cet imprimé convenablement rempli doit être délivré au conducteur quand son véhicule est utilisé pour des missions non tactiques. Le conducteur et le passager autorisé du véhicule rempliront en détail les parties de l'imprimé réservées à cet effet. Ces imprimés n'ont pas à être distribués pour les véhicules en convois ou en mission tactique.

Le verso de cet imprimé comporte un tableau-mémento des opérations d'entretien à effectuer journellement ou hebdomadairement.

E. – *Etat modèle 478 WD, AGO. Bulletin technique de modification et compte rendu des échanges d'ensemble effectués* (4).

Ce modèle transporté avec le véhicule, sera utilisé par tout personnel exécutant une modification ou un échange d'ensemble important (moteur, boîte de vitesse, boîte auxiliaire, chenille, etc...) pour enregistrer de façon précise la description du travail effectué, date, kilométrage ou heures d'utilisation, le numéro du « Bulletin technique de modification » ou la nomenclature de l'ensemble échangé. Le personnel effectuant l'opération devra signer dans la colonne réservée à cet effet.

Les réparations et les remplacements de pièces et accessoires de moindre importance ne doivent pas être enregistrés.

F. – *Etat modèle 6 WD, AGO, tableau de service* (5).

Cet état légèrement modifié, doit être utilisé pour enregistrer au fur et à mesure et tenir à jour les opérations d'entretien effectuées sur le véhicule. On peut l'utiliser pour inscrire les opérations de graissage.

G. – *Etat modèle 461 WD, AGO. Entretien préventif et aide-mémoire d'inspection technique pour véhicules à roues ou semi-chenillés* (5).

Cet imprimé sera utilisé pour toute opération d'entretien : tous les 1 000 miles (mensuelle) et 6 000 miles (semestrielle) et pour toute inspection technique effectuée sur les véhicules à roues ou semi-chenillés.

---

(1) Dans l'Armée Française, le guide d'entretien destiné à l'équipage contient la reproduction du tableau de graissage U.S.

(2) Dans l'Armée Française - compte rendu d'accident Mle 4. En outre cf. :
CM n° 17736/SEG/CAB/EMP. Ser. du 25 juillet 1952. N. de serv. n° 12121/EMRP/CH/3/24 du 8 août 1952.

(3) Dans l'Armée Française - Ordre de mission, mais il n'y a rien au verso ; les opérations d'entretien préventifs sont indiquées dans le guide d'entretien.

(4) Dans l'Armée française - Carnet de véhicule automobile.

(5) Dans l'Armée française - Contrôle d'entretien.

© PAPERPRINT.BE 2009

H. – *Etat 9-70 WD, AGO (ancien état 7353 WD, AGO). Rapport d'inspection partielle pour tous véhicules à moteur* (1).

Cet imprimé peut être utilisé par tous les officiers exerçant un commandement ou leurs représentants exécutant une inspection partielle sur tous les véhicules.

I. – *Etat 468, WD, AGO. Compte rendu d'équipement insuffisant.*

Utiliser cet état pour rendre compte des défauts de fabrication, de conception ou de fonctionnement, en vue de remédier et de les corriger. Ne pas utiliser cet imprimé pour rendre compte des pannes, des défauts matériels isolés ou des mauvais fonctionnements résultant d'une usure légère, de dégradations ou dommages accidentels; non plus que pour le remplacement, la réparation ou la distribution de pièces et d'accessoires. Il ne remplace pas les comptes rendus réglementaires de fonctionnement et d'utilisation.

J. – *Etat modèle 9-81 WD, AGO (ancien état modèle 7370, WD, OO). Fiche d'identification d'échange de pièce ou de l'ensemble.*

Cette fiche, convenablement remplie, peut être utilisée pour échanger des articles inutilisables contre les mêmes en bon état : ensembles, pièces, véhicules et outils.

---

(1) Dans l'Armée française - Cahier de visites détaillées.

© PAPERPRINT.BE 2009

CHAPITRE II

DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES

	Paragraphes
Description	2
Plaque de constructeur	3
Caractéristiques	4
Spécifications de réglage	5

2. Description.

A. – Cette notice est valable pour les véhicules suivants :

Kenworth	Modèle 573
Ward La France	Modèle 1 000 Série 5

B. – Le camion lourd de dépannage M1 A1 est utilisé aussi bien pour tracter, secourir et récupérer du matériel lourd que pour effectuer de nombreuses réparations loin de l'atelier, chaque fois qu'on a besoin d'un matériel lourd de remorquage et de treuils. Ce véhicule monté sur roues est muni d'un moteur à essence de 6 cylindres à refroidissement par eau. La transmission est réalisée par une boîte à cinq vitesses et une boîte auxiliaire à deux vitesses, reliées à un pont avant et à deux ponts arrière; les six roues sont ainsi motrices. Les roues du pont avant sont simples et celles des ponts arrière sont jumelées et munies de pneumatiques. Toutefois, il est possible de monter des roues jumelées munies de pneumatiques, sur le pont avant. Le véhicule est doté d'une grue commandée par une prise de force et de deux treuils, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière.

3. Plaque de constructeur.

Cette plaque donne d'utiles indications telles que celles relatives au modèle, au numéro d'ordre dans la série, au poids mort, avis relatifs au carburant et au graissage, au véhicule en général. Elle est fixée sur le tableau de bord.

4. Caractéristiques.

A. – *Moteur.*

Moteur, type	Soupape en tête
Nombre de cylindres	6
Alésage	4 1/2 pouces (114,3 mm)
Course	5 1/4 pouces (133,3 mm)
Volume de déplacement du piston	501 CU IN (8211 cm³)
Régime maximum limité par le régulateur	2 400 tours-minute